

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE D'EAUBONNE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

**DÉLIBÉRATION N°2026-084**

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2026/069	A partir de la délibération n°2026/070
	En exercice :	35	35	35
	Présents	31	30	32
24/03/2026	Représentés :	3	3	3
	Votants :	34	33	35

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-HUIT MARS, A VINGT HEURES TROIS MINUTES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le jeudi 16 avril 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme BEAULANDE Marie-José, Mme MATTEI Christine, Mme MANA Julia, M. MÉNARD Lionel, Mme ROINÉ Corinne, M. CHEMTOB Nicolas, Mme BOY Delphine, M. SOURIA Farid, Mme TALLON Aïcha, M. NOIRÉ Dominique, M. JEUDY Christian, Mme DAUNESSE Maëlle, M. LEVENT Jay, Mme QUEVA Marie, M. GRIMONPONT Régis, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, Mme ABED Kadra, M. RAOULT Gaëtan, M. CAUZARD-JARRY Florian, Mme RETOURNÉ Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, Mme AURIEL Julie, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WARGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :**

M. DUFOUR Quentin ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine  
M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel  
Mme GARNIER Sylviane ayant donné pouvoir à Mme MANA Julia

**ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/070**

M. MORISSE Tom

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAOULT Gaëtan**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502036-20260422-DEL2026-084-DE  
Date de réception préfecture : 30/04/2026



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/084

### Avenant de prolongation de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Ville d'Eaubonne et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise

**Rapporteur : Madame Christine MATTEI**, Adjointe à la Maire déléguée à l'Education et à la culture

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code de l'Éducation, notamment ses articles L. 551-1, D. 411-2, D. 521-10 à D. 521-12 ;

**VU** le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 227-4 à L. 227-12, R. 227-1 à R. 227-30 ;

**VU** la délibération n°2025/092 du Conseil Municipal du 02 juillet 2025 approuvant le Projet Éducatif territorial (PEDT) pour la période de 2025-2028 ;

**VU** l'avenant à la Convention Territoriale Globale 2023-2027 proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF) ;

**CONSIDÉRANT** qu'en accord avec la CAF et la DSDEN, partenaires institutionnels, cet avenant intervient afin d'harmoniser les calendriers contractuels entre le Projet Éducatif Territorial (PEDT), le Plan Mercredi et la Convention Territoriale Globale (CTG) ;

**CONSIDÉRANT** que l'avenant proposé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise prévoit de prolonger la durée de la CTG 2023-2027 d'une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2028 au 31 décembre 2028, afin de garantir un alignement parfait de l'ensemble de ces dispositifs ;

**CONSIDÉRANT** que la CAF a confirmé à la Ville la continuité de versement des subventions liées à la CTG ;

**Après** avis des Commissions n° 1 *Education, Culture, Vie associative, Évènementiel, Petite enfance, Sports, Tiers-lieu, Jeunesse, Centre Socioculturel, Parentalité, Accessibilité, Égalité femme/homme et lutte contre les discriminations* et n°2 *Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Économie locale, Commerce, Démocratie locale, Transition écologique, Aménagement, Espace Public, Bâtiments et Mobilités* réunies en séance unique du 15 avril 2026 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**


**A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,**

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville ; Grégoire DUBLINEAU, Martine CHARBONNIER, Carlos PESSOA, Julie AURIEL, Francine BUSSEROLLES, Robert CHRISTOPHE, Jennifer WARGNIER non-inscrits ;

👉 **ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de l'avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027, prévoyant sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2028 (**cf. annexe**) ;

✉ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

**Le Secrétaire de Séance,  
Conseiller Municipal,**


**Gaëtan RAOULT**

**La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération Val Parisis,**



**Marie-José BEAULANDE**



Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	30/04/2026
Publiée le :	30/04/2026
Exécutoire le :	30/04/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
<input type="checkbox"/> Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	<input type="checkbox"/> Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
<input type="checkbox"/> Karima BENTOUT DGA Ressources	<input type="checkbox"/> Lylian SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville – 1, rue d'Enghien – 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*